



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

30/01/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

www.sioca.fr

Comité Syndical du 30 janvier 2023

FONCTIONNEMENT

Modification de la composition du comité syndical

URBANISME

Avis sur la carte communale de Goulien

Avis sur la modification de droit commun n°1 du PLU d'Audierne

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an 2023 et le 30 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Henri SAVINA, M Patrick TANGUY, M Philippe AUDURIER

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC, M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, M Cyrille LE CLEAC'H, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Bruno JULLIEN, M Daniel LE PRAT, M Christian LOUSSOUARN, M Yves CANEVET

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Absents excusés : M Stéphane LE DOARE, M Denis STEPHAN, Mme Anissa ANDASMAS, Mme Julie MANNEVEAU, M Jean-Claude DUPRE, M Christian BODERE, M Stéphane MOREL, M Georges CASTEL, M Jacques CARIOU, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Nadine KERSAUDY

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Danielle BOURHIS (pouvoir à Bruno JULLIEN)

Assistait également à la réunion : M Henri GOARDON (Maire de Goulien), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

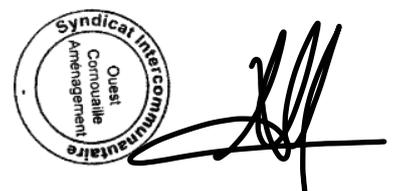
Madame la Présidente informe le comité que Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire de Douarnenez Communauté a désigné comme nouveaux représentants au SIOCA :

- Madame Jocelyne POITEVIN quitte le syndicat
- Monsieur Henri SAVINA la remplace comme délégué titulaire

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de ces changements et modifie la liste de ses membres en conséquence.

Pour extrait conforme,
Florence CROM, Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an 2023 et le 30 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Henri SAVINA, M Patrick TANGUY, M Philippe AUDURIER

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC, M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, M Cyrille LE CLEAC'H, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Bruno JULLIEN, M Daniel LE PRAT, M Christian LOUSSOUARN, M Yves CANEVET

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Absents excusés : M Stéphane LE DOARE, M Denis STEPHAN, Mme Anissa ANDASMAS, Mme Julie MANNEVEAU, M Jean-Claude DUPRE, M Christian BODERE, M Stéphane MOREL, M Georges CASTEL, M Jacques CARIOU, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Nadine KERSAUDY

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Danielle BOURHIS (pouvoir à Bruno JULLIEN)

Assistait également à la réunion : M Henri GOARDON (Maire de Goulien), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation
24/01/2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

OBJET : AVIS SUR LA CARTE COMMUNALE DE GOULIEN

Madame la Présidente présente le contexte : Goulien a prescrit l'élaboration de la carte communale a le 23 novembre 2021. Le SIOCA a réceptionné le dossier arrêté le 12 décembre 2022, avec un délai de deux mois pour rendre son avis.

Monsieur Henri GOARDON est venu présenter le projet de carte communale en séance du comité syndical.

La carte communale se projette à l'horizon 2035. Elle prévoit une croissance démographique de l'ordre de + 38 habitants entre 2018 et 2035 (soit 470 habitants en 2035 au total). Pour répondre au besoin en logements et favoriser la diversité de l'habitat, la commune prévoit la construction de 26 logements entre 2018 et 2035 (dont 9 ont déjà été construits entre 2018 et 2023).

Pour ceci, la commune a délimité des zones constructibles : le bourg et le secteur de Kerveguen (identifié comme SDU dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du SCoT ouest Cornouaille).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230130-2023_2-DE

Le règlement graphique présenté ouvre à l'urbanisation 2,67 hectares de terrains non-construits. La consommation foncière de la commune sur la période 2011-2021 est estimée à 2,26 hectares.

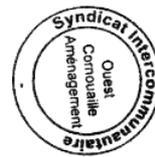
Le comité souligne l'importance de mener une réflexion à l'échelle intercommunale sur la répartition des objectifs de réduction de consommation foncière entre les communes. En effet, malgré une délimitation de la zone constructible qui paraît raisonnable, le comité note que le projet de carte communale ne respecte pas l'objectif mathématique de réduction de 50% la consommation foncière imposé comme trajectoire par la loi Climat et Résilience.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus.

DECIDE de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
Florence CROM, Présidente



A handwritten signature in black ink, appearing to be "FCROM".

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an 2023 et le 30 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Henri SAVINA, M Patrick TANGUY, M Philippe AUDURIER

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC, M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, M Cyrille LE CLEAC'H, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Bruno JULLIEN, M Daniel LE PRAT, M Christian LOUSSOUARN, M Yves CANEVET

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Absents excusés : M Stéphane LE DOARE, M Denis STEPHAN, Mme Anissa ANDASMAS, Mme Julie MANNEVEAU, M Jean-Claude DUPRE, M Christian BODERE, M Stéphane MOREL, M Georges CASTEL, M Jacques CARIOU, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Nadine KERSAUDY

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Danielle BOURHIS (pouvoir à Bruno JULLIEN)

Assistait également à la réunion : Mme Véronique MADEC (Audierne), Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Philippe AUDURIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation
24/01/2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU D'AUDIERNE

Madame la Présidente présente le contexte : Audierne a prescrit la modification de droit commun n°1 de son PLU en date du 6 décembre 2022. Le SIOCA a réceptionné le dossier le 22 décembre 2022.

Madame Véronique MADEC, adjointe à l'urbanisme à Audierne, est venue assister à la présentation en séance du comité syndical.

Le PLU d'Audierne a été approuvé en juin 2021. La modification de droit commun n°1 porte sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation des secteurs de la rue Daudet, la rue Corneille, Kerlaouenan et Kerivoas
- Classement du secteur des Capucins en zone N
- Prolongement du tracé de l'emplacement réservé n°14a pour la réalisation d'une liaison douce
- Suppression de l'emplacement réservé n°4 ne faisant plus l'objet d'un projet d'intérêt collectif ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230130-2023_03-DE

- Ajout de 5 bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination aux 28 déjà identifiés dans le PLU en vigueur.

Le comité syndical émet les remarques suivantes :

- Les densités présentées dans les OAP respectent les densités imposées par le SCoT a minima, mais il semblerait opportun de mener une réflexion pour atteindre des densités plus fortes.
- Le comité encourage la commune à travailler sur la possibilité de mutualiser les parkings dans les zones commerciales afin de minimiser l'imperméabilisation (zone de Kerivoas).
- Le comité souligne également l'importance d'intégrer davantage de liaisons douces dans les OAP, et en particulier sur le secteur de la rue Daudet, qui est situé en forte proximité de l'itinéraire cyclable du Youtar.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE. Les observations citées ci-dessus devront être prises en compte.

DECIDE de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
Florence CROM, Présidente



A handwritten signature in black ink, appearing to be "FCROM".

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230130-2023_04-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 30 janvier 2023

Délibération
2023-004
Date de la convocation
24 janvier 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents : 19 (titulaires+suppléants) : Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2023 et le 30 janvier à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, M Henri SAVINA, M Patrick TANGUY, M Philippe AUDURIER

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC, M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, M Cyrille LE CLEAC'H, M Jean-Edern AUBREE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Bruno JULLIEN, M Daniel LE PRAT, M Christian LOUSSOUARN, M Yves CANEVET

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : M Gilles SERGENT, Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Absents excusés : M Stéphane LE DOARE, M Denis STEPHAN, Mme Anissa ANDASMAS, Mme Julie MANNEVEAU, M Jean-Claude DUPRE, M Christian BODERE, M Stéphane MOREL, M Georges CASTEL, M Jacques CARIOU, M Jean-Pierre MIAGOUX, Mme Nadine KERSAUDY

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Danielle BOURHIS (pouvoir à Bruno JULLIEN)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au comité syndical, sur les orientations budgétaires (Art L. 2312-1 du CGCT).

Ce débat a pour objectif d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement dans le cadre de la préparation du budget 2023, et d'informer sur la situation financière de la structure.

Le rapport d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote par le comité syndical. Ce dernier est invité à prendre acte de la tenue du débat.

Le rapport présenté aux membres du comité syndical a également fait l'objet d'une présentation au bureau syndical le 17 janvier 2023.

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau syndical du 17 janvier 2023,
Considérant les éléments du rapport d'orientations budgétaires présentés,

Le Comité syndical, après en avoir débattu,
PREND ACTE des orientations budgétaires présentées au titre de l'année 2023.



Pour extrait conforme
Florence CROM
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Florence CROM".